



## COMpte RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2015

Date de convocation du conseil municipal : le 22 avril 2015

Présents : Yves GENEVOIS, Marc ARNAUD, Jean-Luc BASSET, André BONSIGNORE, Marie-Claude CHANTELAUZE, Antoine GIEU, Marianne MICHEL, Mikaël THOMAS et Nadine VERNEY

Absents ou excusés : Pierre-Emmanuel JACQUEMET et Sylvie OLLIVIER

Pouvoir : Sylvie OLLIVIER à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Mikaël THOMAS

**Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :**  
[www.mairie-de-vaujany.fr](http://www.mairie-de-vaujany.fr)

- Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 3 avril 2015.
- Le Conseil approuve l'intégration de nouveaux tarifs au sein de la régie de recettes Pôle sports loisirs – Patinoire.
- Le Conseil approuve la convention pour l'enseignement de la natation à l'école primaire au sein de la piscine du Pôle Sports Loisirs à intervenir entre la Commune de Vaujany et le Recteur de l'Académie de Grenoble.
- Le Conseil approuve les propositions du Conseil d'Exploitation de l'Office de tourisme municipal réuni le 18 avril 2015.
- Le Conseil approuve les tarifs pour les Pétrarades 2015, à intégrer à la régie de recettes des produits vendus par l'Office de Tourisme.
- Le Conseil fixe le taux de la taxe communale sur les entreprises exploitant des engins de remontées mécaniques à 3% des recettes brutes provenant de la vente des titres de transport pour la saison 2015-2016.
- Le Conseil approuve le protocole d'accord entre la Commune de Vaujany et la SAS VERT MARINE portant sur la modification de la doctrine fiscale relative à la TVA sur la compensation pour contraintes de services publics versée par la Commune de Vaujany à la société VERT MARINE, dans le cadre de la convention de délégation de service public de l'Espace Loisirs.
- Le Conseil approuve le cahier des charges de schéma stratégique de préservation des zones humides du domaine skiable de l'Alpe d'Huez, Oz en Oisans et Vaujany présenté par le SACO ainsi que la répartition financière proposée sous réserve que tous les partenaires s'acquittent de leur quote-part : 5% du montant de l'étude pour le SACO, 5% pour la Commune d'Huez en Oisans ; 5% pour la Commune d'Oz en Oisans et 5% pour la Commune de Vaujany.
- Le Conseil décide de créer 52 emplois d'agents saisonniers, répartis entre le 4 mai et le 30 septembre 2015, en tant qu'agents non titulaires de la Fonction publique territoriale pour la saison d'été 2015
- Le Conseil décide de créer un poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au sein du Pôle Enfance pour une période d'un an afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité et assurer les fonctions d'Assistante Administrative polyvalente.
- Le Conseil désigne les personnes qui pourront faire partie d'un jury d'assises pour l'année 2016.
- Le Conseil décide de ne pas attribuer d'indemnité de conseil à Monsieur Emmanuel DELAY, Comptable de la Commune, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 19 février 2015 dans le cadre du budget communal.

- Le Conseil approuve la convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation ACTES avec le Centre de Gestion de l'Isère dans le cadre de la dématérialisation des pièces comptables.
- Le Conseil approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 1000 euros à l'association Sud Isère Téléalarme, pour l'année 2015.
- Le Conseil décide de renouveler la convention d'occupation du chalet d'alpage du Bessey entre la Commune de Vaujany et le Syndicat d'Alpage de Montfrais pour la période du 15 mai au 15 octobre 2015.
- Le Conseil décide de confier la gestion du chalet « Le Flumet » à l'Association CHEMINS DU MONDE pour une durée de cinq ans à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2015 et fixe le montant de la redevance annuelle à 23 000.00 € TTC.
- Le Conseil décide d'attribuer le marché à bons de commande relatif aux travaux de voirie sur la Commune à la Sté COLAS RHONE ALPES AUVERGNE pour une durée de 12 mois, renouvelable deux fois par reconduction expresse et pour un montant maximum de commandes ne pouvant pas excéder 1 500 000.00 € HT.
- Le Conseil approuve la prolongation de la promesse de vente avec la Société RAMPA REALISATIONS concernant la commercialisation d'un tènement foncier – parcelles F 407- F 839- F 841 - et des droits à construire attachés, jusqu'au 31 juillet 2016.
- Le Conseil approuve les tarifs du Pôle Enfance pour les saisons d'été 2015, d'hiver 2015/2016 et l'intersaison.
- Le Conseil prend acte des animations mises en place dans le cadre des activités culturelles proposées par la Commune, fixe les tarifs pour intégration au sein de la régie « Animations diverses » et décide de la prise en charge d'une participation par la Commune.
- Le Conseil décide d'adhérer au groupement de commandes constitué par la Communauté de Communes de l'Oisans pour la passation d'un marché public d'achat d'électricité et services associés et approuve le projet de convention afférente.

Le Maire,

Yves GENEVOIS

